



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction  
générale  
des ressources  
humaines

Service  
des personnels  
enseignants de  
l'enseignement  
scolaire

Sous-direction de la  
gestion des carrières

Bureau des personnels  
enseignants du second  
degré hors académie

Bureau DGRH B2-4

Affaire suivie par  
Teresa de Freitas  
Téléphone

01 55 55 42 60

Fax

01 55 55 41 34

Mél.

theresa.de-  
freitas@education.gouv.fr

72 rue Regnault  
75243 Paris cedex 13

Paris le 17 décembre 2015

NOTE

à l'attention de

Madame la vice-rectrice de Wallis et Futuna  
Service des personnels et des concours  
A l'attention de Monsieur Ahmed AIME  
BP 244  
Mata Utu  
98600 Wallis et Futuna

**Objet :** Promotions de corps et de grade des personnels enseignants – rentrée 2016

*Les notes de service relatives à l'accès aux corps des professeurs agrégés, certifiés et professeurs d'EPS par liste d'aptitude et aux tableaux d'avancement de grade seront publiées au BOEN du 24 décembre 2015.*

*Comme les années précédentes, les dossiers des agents dont l'affectation sur le territoire prendra effet en février 2016 seront traités par l'académie dont ils dépendent lors du dépôt du dossier, les dossiers des agents affectés à Wallis et Futuna au moment du dépôt des dossiers, y compris en congé administratif, étant traités par le bureau DGRH B2-4.*

I – PROMOTIONS DE CORPS :

**A – accès aux corps des certifiés et professeurs d'EPS (décrets du 4 juillet 1972, du 4 août 1980 et 11 octobre 1989) :**

*La procédure est la même que celle des années précédentes, à savoir candidatures formulées au moyen des formulaires papier joints à cet envoi ou téléchargeables sur internet <http://www.education.gouv.fr/cid270/s-inscrire-pour-une-promotion.html>*

*Les dossiers (formulaire papier, CV et pièces justificatives des diplômes) seront transmis par vos soins au bureau DGRH B2-4 où ils devront impérativement parvenir avant le 25 février 2016.*

*Il est rappelé aux candidats qu'il leur appartient de justifier clairement, par un CV, du nombre d'années d'enseignement effectif requises pour la recevabilité de leur candidature. De même, une copie des diplômes détenus et nécessaires pour faire acte de candidature, devra obligatoirement être jointe à la demande.*

**B – accès au corps des agrégés.**

Dans la mesure où le territoire de Wallis et Futuna est assujéti au calendrier austral, il n'est pas demandé aux candidats d'utiliser la procédure guidée dans I-Prof mais de fournir un **dossier papier** composé du CV réglementaire (modèle ci-joint), d'une lettre de motivation et d'une fiche d'avis (ci-jointe ou téléchargeable dans siap à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid270/s-inscrire-pour-une-promotion.html>) qu'ils devront compléter et faire viser par leur supérieur hiérarchique direct. Le dossier complet (fiche d'avis, CV, lettre de motivation et pièces justificatives des diplômes) visé du vice-recteur, devra **parvenir impérativement avant le 4 février 2016** au bureau **DGRH B2-4, 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13.**

**II – AVANCEMENTS DE GRADE :****A – accès à la hors-classe des corps des professeurs agrégés, professeurs d'EPS, certifiés, PLP, CPE et à la classe exceptionnelle des chargés d'enseignement d'EPS :**

La situation de tous les agents remplissant les conditions statutaires sera examinée. Ceux-ci pourront contribuer à la constitution de leur dossier de promotion en enrichissant leur curriculum vitae sur le site I-Prof. Ils recevront individuellement par message électronique via I-Prof une fiche d'avis sur laquelle ils feront porter l'avis de leur chef d'établissement. Le dossier complet (édition papier du CV + fiche d'avis) sera transmis au vice-recteur, pour avis, dans les délais que vous aurez définis, sachant que l'ensemble des dossiers devra parvenir au bureau **DGRH B2-4 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13**

- avant le 25 février 2016 pour les agrégés
- avant le 25 mars 2016 pour tous les autres corps.

**B - accès au grade de directeur de centre d'information et d'orientation**

Les conseillers d'orientation psychologues remplissant les conditions statutaires doivent postuler en complétant l'imprimé joint à cet envoi ou téléchargeable à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid268/s-informer-sur-les-promotions-notes-de-service-textes-de-reference-contacts.html>

Ils vous l'adresseront accompagné impérativement d'une lettre de motivation .Le dossier complet portant votre visa devra parvenir au bureau DGRH B2-4, 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13, **avant le 18 janvier 2016.**

Je vous remercie par avance des dispositions que vous prendrez pour assurer le bon déroulement de ces opérations.

L'adjoint au chef du bureau  
des personnels enseignants  
du second degré hors académie

Julien CAYLA

- PJ : 3 fiches d'avis  
1 modèle de CV  
1 formulaire tableau d'avancement DCIO  
2 formulaires candidature liste d'aptitude